

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 64****Québec poursuit le redressement de l'état du réseau routier****LE MINISTRE LAURENT LESSARD ANNONCE 298 809 000 \$ POUR LA RÉGION  
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Saint-Sylvestre, le 4 mars 2010** — Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député de Frontenac, M. Laurent Lessard, a annoncé aujourd'hui, au nom du ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Norman MacMillan, des investissements routiers de 298 809 000 \$ dans la région de la Chaudière-Appalaches en 2010-2011. Cette annonce s'inscrit dans la poursuite du vaste plan de redressement de l'état du réseau routier québécois entrepris en 2007.

« Jusqu'à présent, l'engagement de notre gouvernement pour redresser l'état du réseau routier a permis d'obtenir des résultats probants à l'échelle du Québec. En effet, la proportion des chaussées en bon état est passée de 63 % en 2006 à 69 % aujourd'hui. Pour les structures, cette proportion est passée de 53 % à 61 % au cours de la même période. L'an dernier, nous avons réussi à renverser la tendance en stoppant la dégradation des structures au Québec pour la première fois depuis 10 ans. En poursuivant ses investissements, le gouvernement continue d'améliorer le réseau routier québécois de même que la sécurité des usagers », a déclaré le ministre Lessard.

À l'image des dernières années, la saison 2010-2011 des travaux routiers sera particulièrement active dans la région de la Chaudière-Appalaches. En effet, on prévoit poursuivre, entreprendre ou compléter 186 chantiers qui se traduiront par la création ou le maintien de quelque 4 069 emplois.

« Les investissements annoncés aujourd'hui profiteront à la région de la Chaudière-Appalaches à bien des égards. Non seulement son patrimoine routier sera-t-il mis en valeur, mais des hommes et des femmes pourront conserver ou trouver un emploi dans leur localité et mettre leur expertise au service de leur communauté. Les chantiers routiers sont une grande source de fierté et de richesse collective », a souligné le ministre Lessard.

.../2

### **Programmation de la région de la Chaudière-Appalaches**

La programmation des travaux routiers 2010-2011 pour la région de la Chaudière-Appalaches est répartie en fonction de quatre grands axes d'intervention, soit la conservation des chaussées, la conservation des structures, l'amélioration du réseau routier et le développement du réseau. On prévoit que 83 millions de dollars seront consacrés à la conservation des actifs et à l'amélioration du réseau routier. Plus précisément, les investissements se répartissent de la façon suivante :

- Conservation des chaussées : 83 975 000 \$
- Conservation des structures : 87 637 000 \$
- Amélioration du réseau routier : 44 172 000 \$
- Développement du réseau routier : 83 025 000 \$

Soulignons qu'à l'échelle provinciale les investissements routiers atteindront cette année près de 4,2 milliards de dollars, y inclus la contribution des partenaires. De cette somme, le gouvernement du Québec investira près de 3,5 milliards dans les infrastructures routières.

Des annonces suivront dans chacune des circonscriptions électorales afin de dévoiler les investissements routiers et d'en présenter les divers projets d'amélioration du réseau routier de la région.

### **Un outil supplémentaire au Ministère**

Dans la foulée de l'annonce nationale des investissements routiers 2010-2011 du 23 février dernier, le gouvernement du Québec a également annoncé la formation d'une unité anticollusion au sein du ministère des Transports. Cette unité sera dirigée par M. Jacques Duchesneau, ex-président et chef de direction de l'Administration canadienne de la sûreté dans les transports aérien et ex-directeur du Service de police de la communauté urbaine de Montréal. L'unité aura, entre autres, pour mandat : d'assurer une surveillance étroite des marchés, de prévenir la fraude, la collusion et la malversation, d'encourager la pratique loyale des affaires et de mettre en place des mécanismes de détection de la collusion. Dans la réalisation de son mandat, l'unité devra signaler tout cas de collusion réelle ou appréhendée aux autorités policières de l'Opération Marteau.